

PROCEDURE - Inscription aux Mercredis Récréatifs par le kiosque

Cette procédure est à appliquer au maximum deux fois dans l'année :

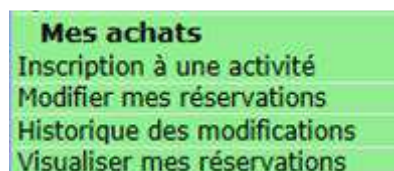
- dès lors que vous souhaitez que votre enfant participe aux mercredis récréatifs pour une première fois entre septembre et décembre
- puis pour une première fois de janvier à juin.

Après cette première inscription, si vous désirez ajouter des jours, il ne faudra plus vous rendre dans « inscription à une activité » mais dans « modifier mes réservations ».

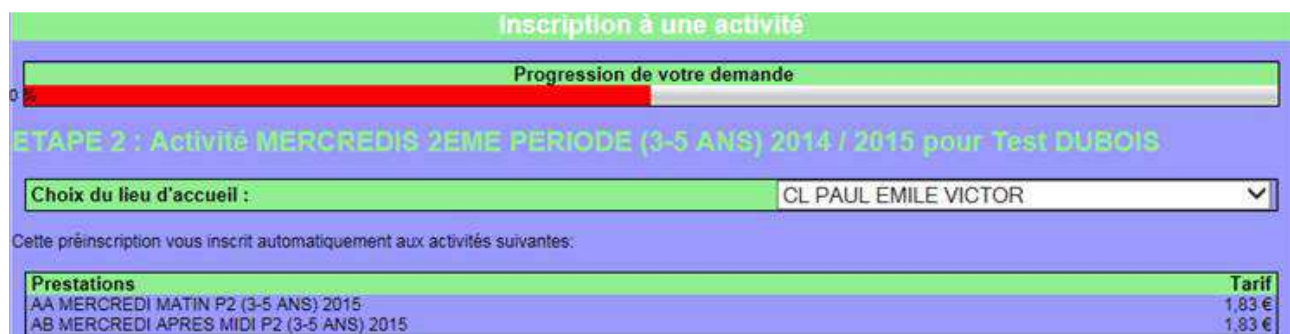
Adresse du kiosque

https://baisieux.kiosque-famille.fr/kiosque/portail/portail_de_fond.php

- Connectez-vous à votre espace kiosque à l'adresse ci-dessus. Si vous n'avez pas vos identifiants, vous pouvez les demander à contact@mairie-baisieux.fr
- Sur la première page du kiosque cliquez sur « Inscription à une activité » à gauche de l'écran :



- Choisissez ensuite l'activité « Mercredis 2ème période (3-5 ans) » ou « Mercredis 2ème période (6-13 ans) » située en dessous du prénom de votre enfant.
- Sur la page suivante ETAPE 2, vérifiez le tarif affiché pour l'activité. Si celui ci est de 3,65 euros (tarif basilien) ou 7,30 euros (tarif extérieur) c'est que vous êtes en tranche 5, et que vos revenus ne sont certainement pas enregistrés. Dans ce cas, veuillez nous fournir votre avis d'imposition 2014 sur revenus 2013 avant de faire l'inscription :



Inscription à une activité

Progression de votre demande

ETAPE 2 : Activité MERCREDIS 2EME PERIODE (3-5 ANS) 2014 / 2015 pour Test DUBOIS

Choix du lieu d'accueil : CL PAUL EMILE VICTOR

Cette préinscription vous inscrit automatiquement aux activités suivantes:

Prestations	Tarif
AA MERCREDI MATIN P2 (3-5 ANS) 2015	1,83 €
AB MERCREDI APRES MIDI P2 (3-5 ANS) 2015	1,83 €

- Sur la page ETAPE 3, sélectionnez les journées désirées. **ATTENTION, si votre enfant est scolarisé à PEV ne cochez pas le mercredi matin. Si votre enfant n'est pas scolarisé à PEV, n'oubliez pas de cocher le mercredi matin et mercredi après midi si vous voulez l'inscrire toute la journée.**

Progression de votre demande

ETAPE 3 : Activité MERCREDIS 2EME PERIODE (3-5 ANS) 2014 / 2015 pour Test DUBOIS

L'activité est ouverte du 01/01/2015 au 02/07/2015

Votre demande de préinscription concerne la période de fréquentation du 01/01/2015 au 02/07/2015

Calendrier Mensuel

Vous pouvez utiliser le calendrier ci-dessous pour préciser une modalité de fréquentation occasionnelle sur l'activité.

JANVIER 2015  **12**

Centre de loisirs

Activité	Tarif	7	14	21	28
		me	me	me	me
MERCREDIS 2EME PERIODE (3-5 ANS) : DUBOIS Test					
AA MERCREDI MATIN P2 (3-5 ANS) 2015	1,83 €	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
AB MERCREDI APRES MIDI P2 (3-5 ANS) 2015	1,83 €	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>


Après avoir coché les mercredis de janvier vous pouvez accéder aux mois de février jusqu'à juillet en cliquant sur « Suivant ». Cliquez ensuite sur « Enregistrer & Terminer »

- Répétez ces opérations si vous avez plusieurs enfants à inscrire. Lorsque vous avez terminé, cliquez sur « PAYER EN LIGNE » dans les onglets verts à gauche de l'écran vous arriverez alors sur la page récapitulative des jours cochés. Cliquez sur le bouton « Acheter ».

- Sur la page suivante, vous verrez apparaitre vos commandes (l'inscription que vous venez de faire sur le kiosque) et vos factures en attentes de paiement (pour le scolaire par exemple) :

Boutique de paiement en ligne enfance

GROUPEMENT CL			
N° Facture	Action	Montant	Reste à payer
<input checked="" type="checkbox"/> Commande n°48014	Annuler	65,88 €	65,88 €
<input type="checkbox"/> Commande n°48013	Annuler	14,04 €	14,04 €
<input checked="" type="checkbox"/> Facture n°47802		75,05 €	75,05 €
GROUPEMENT SCOLAIRE			
N° Facture	Action	Montant	Reste à payer
<input checked="" type="checkbox"/> Facture n°47312		105,45 €	105,45 €
Montant total sélectionné : 246,38 €			



Cochez les cases des commandes et factures que vous souhaitez régler, puis sur « Télépayer » pour effectuer le paiement en ligne.

Si vous n'effectuez pas le paiement pour les mercredis récréatifs, cette inscription s'effacera au bout de 30 minutes.